

ACTES

Entre terre et mer,
des **ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS**
à l'épreuve du temps

SÉNÉGAL - GAMBIE - GUINÉE-BISSAU - GUINÉE

Crédits photos : Yves Barou Photography

Auteur / editeur : Grdr

Avril 2026

Maquettage : Terre Nourrière

@Grdr 2026. Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale. Pas de Modification 4.0 International (CC BY- NC – ND 4.0) . Tous droits réservés au Grdr. Toute utilisation en dehors du cadre de cette licence requiert une autorisation écrite préalable.

SOMMAIRE

1. Contexte	4
2. Intervenants	5
3. La conférence	6
Table ronde 1 : Une région particulière	8
Table ronde 2 : La nouvelle donne climatique, océanique et économique de la région	10
Table ronde 3 : S'adapter, s'organiser et résister	13
4. Les échanges avec le public	16
5. Conclusions et recommandations	18

1. CONTEXTE

Le littoral ouest-africain est une région unique, encore trop mal connue. Sa forte interpénétration terre-mer, caractérisée par des centaines de cours d'eau, d'estuaires et de plans d'eau saumâtres imbriqués dans un réseau continu de mangroves, en fait l'un des écosystèmes côtiers les plus complexes et les plus productifs du monde. C'est aussi l'une des régions les plus exposées aux effets conjugués des changements climatiques, de la densification humaine, des pressions sur les sols et les eaux, et de l'accélération de la montée du niveau marin.

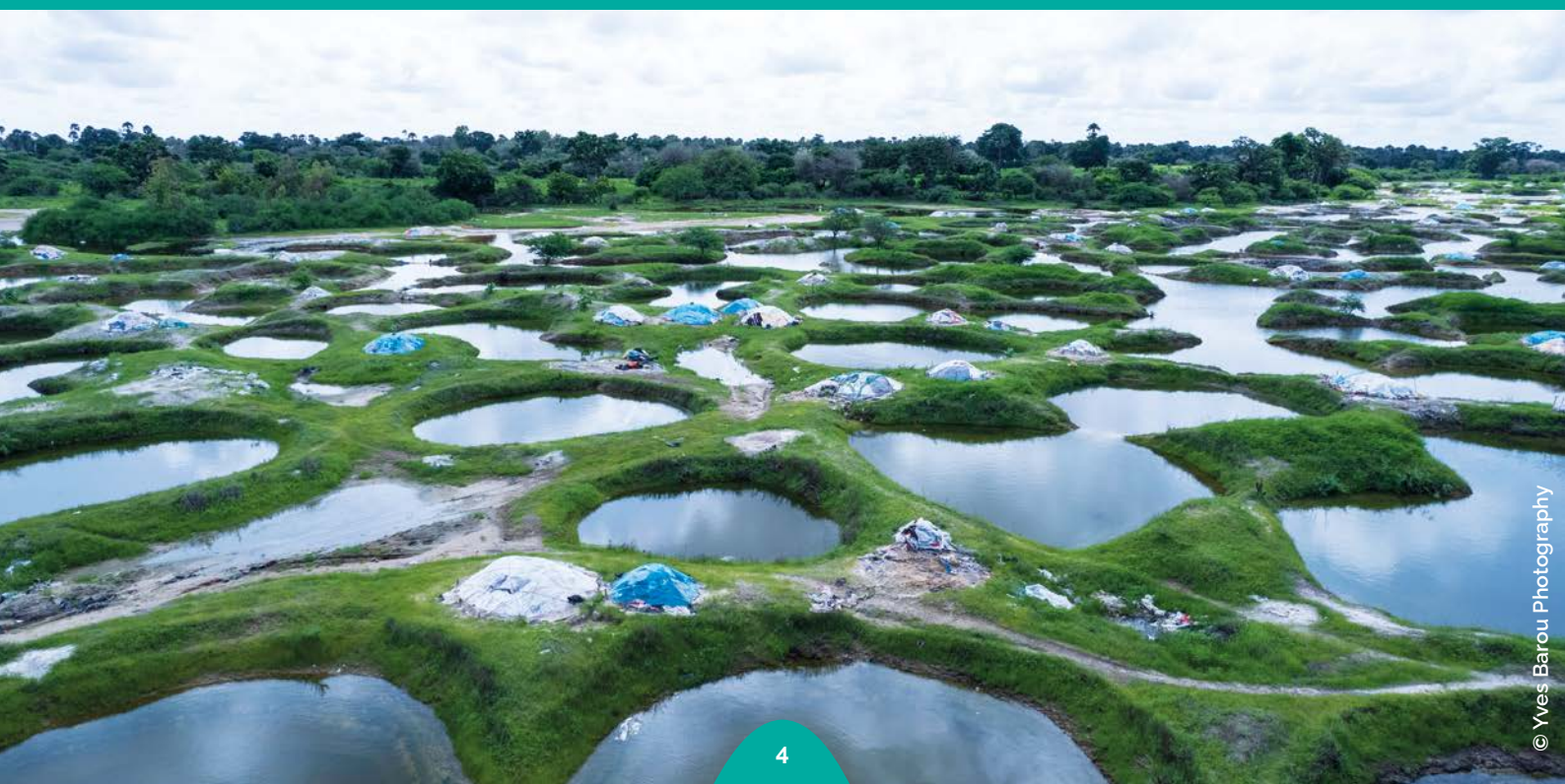
Depuis plus de dix ans, le Grdr accompagne les populations de cette région, du Sénégal à la Guinée, en passant par la Guinée-Bissau, à travers un programme multi-pays mis en œuvre de 2014 à 2024 pour une gouvernance durable et concertée des territoires littoraux.

C'est à l'occasion de la publication de l'ouvrage *Badala, Le pays des rivières, entre forêt et mangrove*, troisième volume d'une collection consacrée aux fleuves et au littoral ouest-africain, coéditée par le Grdr et par *Les grands fleuves par l'image*, qu'une conférence s'est tenue à l'Académie du Climat de Paris, le 26 novembre 2025, sur le thème « Entre terre et mer, des écosystèmes côtiers à l'épreuve du temps ».

La date n'était pas choisie au hasard. Elle intervenait quelques jours après la clôture de la COP30 et au terme d'une année internationale placée sous le signe de l'Océan, portée par deux décennies programmatiques des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes côtiers et le développement des sciences océaniques, et par trois grandes conférences internationales sur l'océan tenues en 2025.

Cette conférence s'inscrivait également dans la continuité d'une décennie d'événements organisés par le Grdr sur cette région : le Forum des écosystèmes du littoral des 15 et 16 mai 2024 à Canafistra (Guinée-Bissau) ; le Festival Mangal des 24 et 25 novembre 2023 à Toubacouta (Sénégal) ; le cycle de trois conférences en ligne *Les jeudis du littoral ouest-africain* en 2021 ; et la rencontre-débat au siège de l'Agence Française de Développement à Paris le 23 novembre 2017, année de publication de l'atlas *Un littoral en mouvement*.

La conférence du 26 novembre 2025, réunissant des intervenants d'exception, a permis de mettre en débat les principaux enjeux qui traversent cette région et d'ouvrir la réflexion sur les perspectives d'action.



2. LES INTERVENANTS

Jean Marc Pradelle, Président du Grdr et **Yves Barou**, auteur principal et coéditeur des ouvrages présentés à l'occasion de cet événement, ont introduit la conférence. Trois tables rondes ont ensuite été animées par Igor Strauss, journaliste à Radio France Internationale (RFI). Sept personnalités scientifiques, toutes spécialistes de la région, ont été invitées à intervenir :

POUR LES SCIENCES DE LA NATURE :

Luc Descroix, hydrologue à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), et **Arame Dieye**, océanographe à l'Université Assane Seck de Ziguinchor.

POUR LES SCIENCES SOCIALES :

El Hadj Bara Deme, spécialiste des pêches à l'Université de Portsmouth ; **Marie-Christine Cormier-Salem**, géographe à l'IRD ; et **Moustapha Keita Diop**, anthropologue à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia (UGLC) à Conakry.

POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE :

Aïssa Régala, directrice de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) à Bissau.

POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE :

Sandra Rullière, responsable adjointe de la division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité de l'Agence Française de Développement (AFD).

Deux grands témoins ont complété ces tables rondes : **Jean Jouzel**, climatologue, membre du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et de l'Académie des Sciences, est intervenu sur l'évolution climatique mondiale et continentale ; et **Isabelle Autissier**, navigatrice, écrivaine et Présidente d'honneur du Fonds Mondial pour la Nature (WWF France), a conclu la conférence en synthétisant les présentations et les débats.



3. LA CONFÉRENCE

PRÉAMBULE

ii Ouverture : et si cette région devenait un bien commun de l'humanité ?

Dans son discours d'ouverture, le président du Grdr, Jean-Marc Pradelle s'est demandé si, au regard des richesses naturelles exceptionnelles de cette région, ses écosystèmes ne mériteraient pas d'être reconnus « bien commun de l'humanité », dans le respect de la souveraineté des États.

Au-delà de la question, c'est une philosophie d'action qu'il a résumée en quelques mots : « *Nous pensons au Grdr que l'on n'agit efficacement que lorsqu'on y voit clair* ». Voir clair, c'est précisément l'ambition des trois ouvrages présentés ce soir-là, co-édités par le Grdr et *Les grands fleuves par l'image*, dont le dernier, *Badala, le pays des rivières, entre forêts et mangroves*, a directement inspiré le thème de la conférence. Produire de la connaissance au service des populations : c'est, a-t-il rappelé, l'une des missions fondamentales de l'association, aux côtés de son engagement auprès des sociétés civiles de la région depuis deux décennies.

Jean-Marc Pradelle a conclu son propos en saluant les partenaires scientifiques présents, dont certains venus de loin, les organisations qui soutiennent le Grdr dans ses actions et les membres des diasporas des pays concernés.

ii Cadrage introductif par Yves Barrou

Yves Barrou, auteur principal des trois ouvrages présentés, a posé d'entrée l'hypothèse suivante : la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles s'alimentent mutuellement. Ce cercle vicieux a une conséquence directe : la pauvreté sociale produit la pauvreté écologique, et vice versa.

Cette articulation entre social et environnement n'est pas nouvelle. Elle est posée depuis le Sommet de Stockholm en 1972, à tous les sommets de la terre et reprise dans tous les rapports du GIEC. Cependant selon lui, elle n'a jamais vraiment été intégrée par les politiques. De plus, avec l'urgence cli-

matique, le social a progressivement disparu de l'équation, comme si l'on avait voulu traiter le climat sans les populations. Or les effets du changement climatique auront automatiquement des conséquences sur les inégalités, car les territoires les plus vulnérables sont aussi les plus pauvres. Selon lui, « **les besoins d'engagement sont au Sud, mais l'épargne financière est au Nord** » et cette problématique s'invite à chaque COP, sans jamais vraiment être résolue.

Pour autant, Yves Barrou n'a pas dressé un tableau sans issue. Du delta du fleuve Sénégal jusqu'au Fouta Djallon, il observe des populations qui résistent, qui s'adaptent, qui innovent. L'exemple du Parc National du Diawling, dans le delta du Sénégal, où les habitants cogèrent le parc avec l'administration, illustre les résultats qu'une approche réellement participative peut produire. Enfin, il a conclu en disant que « **les problèmes du développement, de la transition et de l'adaptation ne sont donc pas tant d'ordre technique et écologique. Ils sont largement d'ordre social et politique. Il n'y a donc pas d'adaptation et de transition possible sans y associer pleinement les populations** ».



i! Panorama de l'évolution climatique africaine et mondiale par Jean Jouzel

Jean Jouzel, climatologue et ancien vice-président du GIEC, a dressé un tableau général des changements climatiques en cours, aussi bien à l'échelle planétaire que continentale.

Tout d'abord, le réchauffement va dépasser 1,5°C dès les années 2030, puis 2°C dans la décennie suivante. Les engagements actuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre nous placent sur une trajectoire de +3°C dans la seconde moitié du siècle, loin des objectifs de l'Accord de Paris. Dans ce tableau, l'Afrique paie une addition lourde. En effet, le continent se réchauffe plus vite que le reste du monde, à un rythme de +0,3°C par décennie, pendant que l'océan Atlantique tropical qui le borde se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne océanique mondiale.

Sur l'océan, il évoque trois impacts majeurs. D'abord, l'élévation du niveau de la mer. Il y a déjà 50 millions d'Africains qui sont affectés par ce phénomène aujourd'hui. Les prévisions évoquent 110 millions en 2030 et 260 millions en 2060. À la fin du siècle, la mer aura monté de 0,8 mètre et de quelques mètres supplémentaires au cours des siècles suivants, avec pour conséquence directe le recul de terres très peuplées. S'agissant de l'acidification, l'océan est déjà 30 % plus acide qu'au début du XXe siècle et son acidité va doubler d'ici 2100. Tout ce qui se forme à partir de calcite (coquilles et récifs coralliens) sera altéré, avec des répercussions en cascade sur l'ensemble des écosystèmes marins. Enfin, la multiplication des vagues de chaleur océaniques provoque des migrations de poissons vers des eaux plus fraîches, redessinant progressivement la carte des ressources halieutiques.

i! Impact du réchauffement sur le continent africain : des effets paradoxaux dans les régions côtières.

Si le réchauffement entraîne globalement un renforcement des précipitations, les zones côtières connaîtront à l'inverse une diminution des pluies. En parallèle, une hausse de 3°C de la température atmosphérique génèrera 20 % d'évaporation supplémentaire, ce qui aura pour conséquences de gonfler tous les cours d'eau et d'accroître les risques d'inondation dans les vallées. De plus, la biodiversité sera sévèrement touchée car dès



+1,5°C, la moitié des espèces perdront 30 % de leur habitat et à +2°C, 10 % d'entre elles seront classées à risque.

Pour les populations humaines, les chiffres sont vertigineux. Les vagues de chaleur urbaines en Afrique touchent déjà 27 millions de personnes. En 2100, 360 millions de personnes seront dans cette situation et 500 millions au siècle prochain. Au-delà de l'inconfort, c'est une question de survie : à certains niveaux combinés de température et d'humidité, le corps humain ne peut plus réguler sa propre température. Le GIEC qualifie ces conditions d'« invivables ». Aussi, les rendements agricoles et les pêcheries seront affectés, menaçant l'alimentation de 400 millions de personnes. Enfin, les migrations pourraient être décuplées. On passerait de 2 à 3 millions de migrants climatiques aujourd'hui à 20-40 millions pour un réchauffement de +2°C et à 60-80 millions pour +2,5°C, soit 60 % de la population d'Afrique de l'Ouest.

Alors, que faire ? Selon Jean Jouzel, il faut d'abord être conscient des évolutions et des risques sur les milieux et les populations afin de développer une vision prospective. Ni le déni, ni la minoration des impacts attendus en matière de sécheresses, d'inondations et de tempêtes ne participeront à faire face à la situation. Lors de la COP30 de Belém, un triplement des dotations pour l'adaptation des pays du Sud a bien été évoqué mais ces moyens restent très insuffisants par rapport aux besoins réels. De plus, il ne faut pas non plus oublier l'atténuation car si l'Afrique se développe à partir des énergies fossiles, on en paiera toutes les conséquences. Le développement massif des énergies renouvelables n'est pas une option parmi d'autres. C'est une nécessité.

Table ronde 1

Une région particulière

i! Une géographie qui protège Luc Descroix

La région dite du « pays des rivières », autrefois appelée Rivières du Sud, est une plaine littorale transnationale de 700 kilomètres de long, enserrée entre l'océan et les massifs de Guinée et du Fouta Djallon. Luc Descroix en a brossé la géographie avec précision, pour mieux faire comprendre ce qui distingue fondamentalement ce territoire du reste du continent.

Cinq caractéristiques en font un espace à part. D'abord, une mangrove continue le long du littoral, qui joue le rôle de nourricerie pour des ressources halieutiques considérables. Ensuite, un couvert forestier exceptionnel, sans équivalent à cette latitude en dehors du massif éthiopien, ainsi qu'une pluviométrie très abondante, provoquée par l'obstacle que les massifs montagneux opposent aux flux de mousson en provenance de l'Atlantique : le ruissellement qui en résulte représente 150 milliards de mètres cubes d'eau, un volume supérieur à celui de l'ensemble des fleuves français cumulés. Enfin, on note le plateau continental le plus large d'Afrique, caractérisé par sa faible profondeur, et une côte découpée, indentée par plus de trente rias estuariennes correspondant au débouché des nombreuses rivières qui se jettent dans l'océan.

Il ne s'agit pas là d'un simple inventaire. Chacune de ces caractéristiques constitue un facteur de protection de ces territoires face aux menaces climatiques. Le plateau continental amortit les houles du large, tandis que le rideau de mangrove protège le trait de côte contre l'érosion. Les massifs montagneux font écran aux vents secs du nord-est comme l'harmattan et l'exacerbation

de la mousson sous l'effet du changement climatique préserve la région des sécheresses les plus sévères. La couverture arborée atténue les canicules. Le relief, les forêts et la morphologie drainante du piedmont limitent les risques d'inondation.

En d'autres termes, bien que cette région ne soit pas à l'abri des changements climatiques, sa géographie lui confère une résilience naturelle que n'ont pas, par exemple, les régions sahéliennes.

i! Les mangroves ne sont pas que des forêts : focus sur leur dimension civilisationnelle Marie-Christine Cormier-Salem

Comparés aux autres mangroves du monde, les mangroves d'Afrique de l'Ouest sont densément peuplées. Marie-Christine Cormier-Salem, géographe et directrice de recherche à l'IRD, a tenu à corriger une série de représentations erronées qui pèsent lourdement sur les politiques publiques entreprises autour de cet écosystème.

La première erreur est une erreur de regard. Les populations extérieures à ces milieux ont longtemps perçu les mangroves comme des espaces stériles, infestés d'insectes ou occupés par des réfugiés ou des rebelles, alors que les populations autochtones, elles, y voient un grenier : huîtres, miel, coquillages, crustacés, poissons d'eau saumâtre, bois, riz, plantes médicinales, etc. La mangrove, pour qui la connaît de l'intérieur, est un écosystème aussi riche que n'importe quelle forêt continentale. La singularité de ces mangroves tient à leur ancienneté comme espaces cultivés. La riziculture inondée y est pratiquée depuis des temps immémoriaux, combinée à d'autres cultures sur les terres exondées adjacentes (mil, arachide, maraîchage, anacardier), ainsi qu'à des activités de pêche estuariennes et maritimes. Ce sont des socio-écosystèmes amphibies, entre terre et mer, façonnés par des générations de paysans et de pêcheurs, structurés par des digues et diguettes entretenues à l'aide d'un outil spécifique, le kajendu, instrument de labour et de construction propre à ces milieux.

La deuxième erreur est une erreur de diagnostic. On entend souvent que les mangroves reculent inéluctablement sous la pression humaine. Les travaux scientifiques récents sur cette région montrent le



contraire : les mangroves sont en expansion. Elles sont des formations naturelles robustes et résilientes. Ce qui les dégrade, ce ne sont pas les usages qu'en font les communautés locales, mais plutôt l'exode des jeunes qui laisse les digues sans entretien et les aménagements d'infrastructures qui perturbent la circulation de l'eau : ponts, barrages, routes.

La troisième erreur est une erreur de préconisation. Les politiques publiques ont trop souvent répondu à un mauvais diagnostic par de mauvaises solutions : campagnes de reboisement en palétuviers, restrictions d'accès et interdictions d'usage. De ce fait, elles ont marginalisé les habitants qui en sont les meilleurs gestionnaires. En effet, pour les populations locales, « restaurer une mangrove » ne signifie pas planter des palétuviers : cela signifie surtout restaurer les paysages de riziculture endiguée, les systèmes de digues et les équilibres hydrologiques.

Marie-Christine Cormier-Salem a conclu sur des actrices centrales des territoires : les femmes. Actrices essentielles des mangroves, elles maîtrisent des filières entières, des huîtres au miel, en passant par le sel, de l'extraction à la transformation et à la mise sur le marché. Toute politique publique efficace de gestion de ces milieux doit être coconstruite avec elles, et notamment avec les groupements d'intérêt économique féminins. Les écouter n'est pas une posture : c'est une condition de l'efficacité.

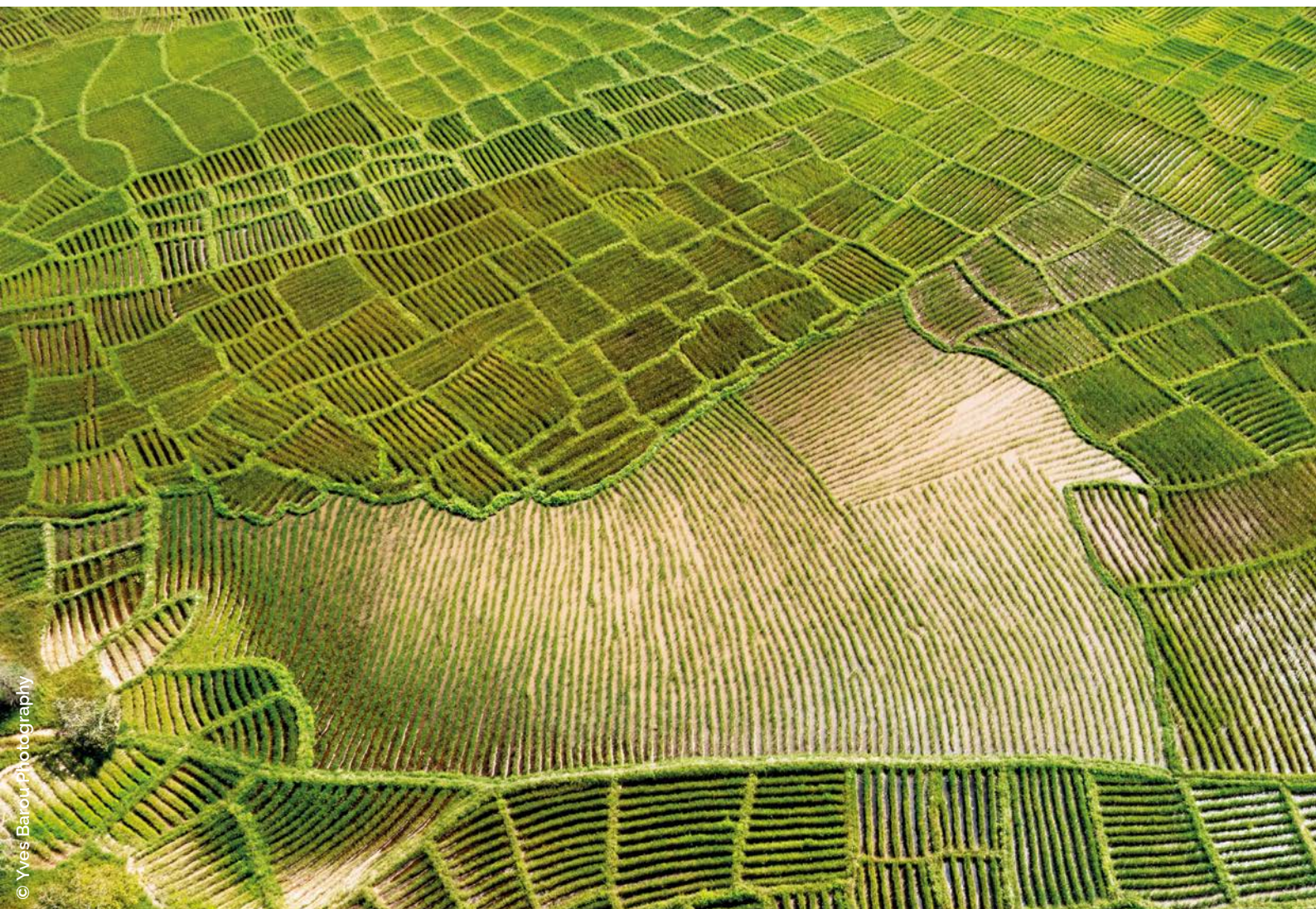


Table ronde 2

La nouvelle donne climatique, océanique et économique de la région

Cette deuxième table ronde a examiné successivement les nouvelles dynamiques climatiques et océanographiques à l'œuvre dans la région, l'effondrement progressif des ressources halieutiques et la pression croissante de l'exploitation minière sur les écosystèmes côtiers.



© Yves Barou Photography

ii Un climat qui change, des mangroves qui progressent – Luc Descroix

Les manifestations du changement climatique dans cette région ne sont pas sans rappeler celles observées en Europe : hausse des températures minimales, vents plus violents et averses plus intenses et plus fréquentes. Côté précipitations, le bilan est nuancé : depuis le début du millénaire, on observe un retour à la moyenne pluviométrique de long terme, après les grandes sécheresses des années 1970-1980, avec un moteur de mousson revigoré par le différentiel de température croissant entre le continent et l'Atlantique.

Dans ce contexte, la progression des mangroves est une donnée marquante car elles n'ont jamais été aussi étendues qu'aujourd'hui. Le risque majeur dans la zone côtière n'est pas leur recul, mais la submersion des casiers rizicoles, le déplacement de villages de mangrove et la salinisation des sols continentaux sous l'effet de la montée du niveau marin, estimée à environ 6 mm par an. Face à ce risque, les populations des milieux de mangrove ont développé une réponse ancienne : le recul des rizières, autrefois qualifié de « nomadisme culturel » en Guinée.

L'érosion côtière constitue un autre défi. Un cas extrême a été documenté en Casamance, avec un recul de 18 mètres sur plusieurs centaines de mètres de rivage.

Néanmoins, cette région restera globalement mieux protégée que les côtes sableuses situées plus au nord (Mauritanie, Sénégal) ou plus au sud, dans le golfe de Guinée.

Luc Descroix a terminé sur une observation contre-intuitive venue du Fouta Djallon : malgré une population multipliée par quatre à six en soixante-dix ans, la couverture forestière y est aujourd'hui plus dense qu'en 1950. L'intensification agricole, portée à 70 % par des femmes (les hommes étant souvent partis commercer dans les grandes villes) améliore l'infiltration des eaux de pluie dans les sols, régule les débits des cours d'eau et amortit les effets des épisodes extrêmes. Ce travail paysan est invisible, mais décisif.

ii L'océan change de nature – Arame Dieye

Les transformations océaniques en cours sur la façade ouest-africaine sont documentées avec précision. Arame Dieye, océanographe, en a présenté les trois dynamiques principales.

L'élévation du niveau de la mer est la plus visible. En trente ans, le niveau marin a augmenté de 8 cm dans la région, soit 3,1 mm par an, une tendance qui s'accélère. Les projections anticipent une hausse de 20 cm d'ici 2030, de 50 cm en 2050, et de plus d'un mètre à l'horizon 2100. Cette élévation n'est pas uniforme : les côtes

du Sénégal, de la Mauritanie et du golfe du Bénin connaissent des hausses supérieures à la moyenne régionale et mondiale. Le recul du trait de côte sur les côtes sableuses atteint en moyenne 0,5 à 2 mètres par an au Sénégal, avec des dommages socio-économiques considérables.

Le réchauffement de la surface océanique figure également parmi les plus élevés du monde dans cette zone : de 0,1 à 0,3°C par décennie, soit deux fois la moyenne mondiale. Ce réchauffement alimente des vagues de chaleur marines dont les effets se cumulent : intensification des inondations côtières liées aux tempêtes et aux surcotes, salinisation des terres agricoles et des aquifères, et migration progressive des bancs de sardinelles vers les eaux marocaines, plus fraîches.

Enfin, l'acidification a atteint des records en 2025, en particulier dans les eaux qui jouxtent l'Afrique de l'Ouest, l'une des quatre zones les plus poissonneuses de la planète, grâce à la combinaison de l'upwelling côtier et des apports organiques des mangroves et des herbiers sous-marins. Or, cet upwelling perd en intensité. Sa diminution, combinée à l'acidification, réduit la production planctonique, perturbe les mécanismes de reproduction et fragilise l'ensemble de la chaîne trophique des eaux côtières de la région.

|| L'effondrement silencieux des ressources halieutiques - El Hadj Bara Deme

Les eaux côtières ouest-africaines comptaient parmi les plus riches du monde : premier upwelling planétaire, apport des eaux fraîches du courant des Canaries, plus forte marée du continent, réseau dense d'estuaires et vastes étendues de mangroves à haute productivité biologique. On pourrait même dire qu'elles étaient car depuis dix ans, El Hadj Bara Deme, spécialiste des pêches, documente un effondrement progressif des ressources halieutiques dont les conséquences sont déjà dramatiques.

La raréfaction du poisson s'accompagne d'une réduction de la taille des individus pêchés : les sardinelles ont perdu entre un cinquième et la moitié de leur taille. Les ressources comme le chinchard, le maquereau, l'anchois ou encore la sardinelle diminuent drastiquement, contraignant les pirogues à aller pêcher de plus en plus



loin, avec des filets de plus en plus grands, pour des prises de plus en plus faibles.

Les causes de cet effondrement sont au nombre de trois. La surexploitation, d'abord : cette zone est l'une des plus surpêchées au monde, avec l'un des taux de pêche illégale les plus élevés. En effet, 20 % des poissons pêchés illégalement dans le monde proviennent des eaux ouest-africaines, principalement du fait de flottes étrangères. La globalisation économique, ensuite, avec l'installation en dix ans de 45 usines de farine et d'huile de poisson construites par la Chine entre la Mauritanie et la Sénégalie, consommant plus de 200 000 tonnes de poisson pour alimenter les filières asiatiques et, indirectement, européennes. Il faut 5 kg de poisson pour produire 1 kg de farine. C'est pourtant ce poisson-là qui assurait la consommation des populations sénégalaises : elle est passée de 16 à 6 kg de petit pélagique par habitant et par an en dix ans. Le réchauffement océanique, enfin, provoque la migration des sardinelles vers le nord et réduit l'intensité de l'upwelling, affectant le cycle reproductif du thiof et de nombreuses autres espèces.

Les conséquences sociales et économiques sont déjà visibles. En dix ans, le prix du poisson a été multiplié par quatre au Sénégal, tandis que la consommation était divisée par deux, dans un pays dont la population a doublé en trente ans. Des dizaines de milliers de femmes ont perdu leur emploi de transformatrices. La migration maritime des jeunes Sénégalais vers les îles Canaries a doublé entre 2015 et 2023. L'effondrement de la pêche artisanale est désormais le premier moteur de cette émigration.



© Yves Barrou Photography

El Hadj Bara Deme a conclu sur le constat suivant : les écosystèmes marins ouest-africains sont au bord du collapse. La condition première pour inverser la tendance, quelle que soit la solution retenue, est la restauration des écosystèmes, en mer libre comme dans les estuaires et les zones de mangrove.

ii La Guinée sous la pression des mines - Moustapha Keita Diop

La ruée vers les minerais a profondément transformé le littoral guinéen en l'espace d'une décennie. Moustapha Keita Diop, anthropologue du développement, en a décrit les mécanismes et les conséquences sur les socio-écosystèmes côtiers.

Les 350 kilomètres du littoral de basse Guinée subissent une pression croissante liée à l'exploitation et à l'exportation de bauxite et de fer. Le domaine public maritime, largement composé de marais maritimes à mangrove, est progressivement occupé par des compagnies minières étrangères qui y installent leurs infrastructures de traitement, de transbordement et d'embarquement. Le projet Simandou, emblème de cette dynamique, a nécessité la construction de 650 kilomètres de voies ferrées de l'intérieur du pays jusqu'à la côte. On assiste à une prolifération d'infrastructures portuaires, de cités minières et de routes industrielles. Résultats : destructions de surfaces de mangrove, pollution atmosphérique par les rejets de poussières minérales et déplacement de populations.

Les impacts sur les écosystèmes sont énormes. Les vasières pré-littorales, lieux où se concentre la plus forte densité de ressources halieutiques, sont directement af-

fectées par les opérations de transbordement du minerai vers les navires. Les rapports de force avec les communautés locales sont bouleversés. Les conflits se multiplient entre l'État, les populations et les sociétés d'exploitation, alimentés par une urbanisation anarchique et une dépossession foncière croissante.

Moustapha Keita Diop ne nie pas le potentiel de ces projets pour le développement de la Guinée car ce sont eux qui pourraient lui permettre d'accéder au statut de pays émergent. Cependant, il pose des questions importantes : quelles politiques foncières permettront de protéger les terres des communautés et la sauvegarde des écosystèmes littoraux ? Quelle place accorder aux populations locales dans la mise en œuvre des projets miniers ? Quelle gouvernance des territoires permettra de concilier exploitation, préservation et développement local ? Le mégaprojet Simandou 2040 devrait, selon lui, placer les communautés locales au cœur des aires protégées, condition d'un équilibre qui reste encore à construire.



© Yves Barrou Photography

Table ronde 3

S'adapter, s'organiser et résister

Face à l'instabilité environnementale croissante et à l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles, quelles capacités de résilience les populations locales ont-elles développées ? Quelles formes de coopération entre acteurs peuvent dynamiser l'adaptation ? Les Aires Marines Protégées répondent-elles à la double exigence de conservation et de développement ? Sur quels financements compter ? Cette troisième table ronde a réuni trois actrices aux points de vue complémentaires : une chercheuse en sciences sociales, la directrice de l'Institut de Biodiversité et des Aires Protégées de Guinée-Bissau et la responsable adjointe de la division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité de l'AFD, avant de conclure avec un témoignage d'Isabelle Autissier, présidente d'honneur du WWF France.

La résilience s'invente de l'intérieur - Marie-Christine Cormier-Salem

Marie-Christine Cormier-Salem étudie les stratégies d'adaptation des communautés littorales depuis les années 1980, à l'époque de la grande sécheresse sahélienne, quand la salinité du fleuve Casamance atteignait 170 g/l à Goudomp, soit cinq fois la salinité de l'eau de mer. Ce qu'elle avait observé alors reste vrai aujourd'hui : il n'existe pas une stratégie d'adaptation, mais plusieurs, toutes collectives, toutes ancrées dans une utilisation multiple et diversifiée du milieu.

La riziculture de mangrove en est un exemple fondamental. Combinée à la pêche, à la cueillette, à l'arboriculture, à l'apiculture ou encore à la conchyliculture, elle forme un système d'activités dont la robustesse tient précisément à sa diversité. Cependant, ce qui est le plus frappant, c'est la maîtrise des semences : chaque femme dispose de quinze à vingt variétés de riz, sélectionnées, échangées, transmises de génération en génération, adaptées aux conditions pédologiques, hydrologiques et climatiques de chaque parcelle. Cette diversité génétique est une assurance contre la variabilité environnementale.

La résilience, dont on parle beaucoup, pourrait aussi, selon elle, s'appeler résistance car il ne s'agit pas seulement de s'adapter passivement, mais de saisir des opportunités, de s'organiser et d'innover. En Basse-Casamance, des femmes se sont constituées en groupements de productrices d'huîtres séchées, progressivement structurés en coopératives contrôlant l'ensemble de la filière, de l'extraction à la mise sur le marché. Certaines ont obtenu des labels et des certifications qui leur permettent de mieux valoriser leurs produits.

Ces innovations ne sont pas venues de l'extérieur : elles sont nées des initiatives des populations elles-mêmes, parfois épaulées par la société civile.



L'exemple de l'APAC de Kawawana, Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire créée dans la communauté de Mangagouak en Casamance, illustre une autre forme d'innovation, institutionnelle cette fois. Des communautés de pêcheurs ont obtenu la reconnaissance officielle par l'État de leur territoire de pêche, géré selon leurs règles coutumières d'accès et d'usage. Le zonage, négocié collectivement et inclusif, est respecté parce qu'il est le leur.

La conclusion de Marie-Christine Cormier-Salem est la suivante : il revient à l'État de reconnaître ces structures collectives (groupements, coopératives, APAC) pour leur permettre de s'institutionnaliser et d'exercer pleinement leurs droits. Asseoir les droits des usagers locaux n'est pas un geste symbolique, mais bien la condition d'une gouvernance qui fonctionne.

26 % du territoire classé et les communautés au centre – Aïssa Régala

Aïssa Régala, directrice de l'Institut de Biodiversité et des Aires Protégées de Guinée-Bissau (IBAP), a présenté le modèle original de gouvernance des aires protégées développé dans son pays, un modèle qui place les communautés non pas en marge, mais au cœur du dispositif.

La Guinée-Bissau a classé 26 % de son territoire national en aires protégées. Un chiffre qui pourrait conduire à se poser la question suivante : comment développer un pays avec une telle proportion d'espaces protégés ? C'est précisément pour y répondre qu'un modèle de cogestion a été construit, dans lequel les populations continuent à vivre dans leurs terroirs et à exploiter leurs ressources, tout en participant activement aux décisions de gestion.

Le processus de création des aires protégées est lui-même révélateur : elles ne sont pas fondées, au départ, sur des études scientifiques, mais sur les savoirs traditionnels des communautés qui démontrent l'importance écologique de ces espaces. Ce sont ensuite les communautés qui définissent le zonage (zones de conservation intégrale, zones tampons et zones de développement), ainsi que les règles d'usage associées. Les gardes et éco-gardes des parcs font partie de ces communautés et participent au suivi écologique. Vingt ans après, Aïssa Régala reconnaît que les conseils de gestion restent encore davantage consultatifs que décisionnaires, mais elle y voit néanmoins une école de la prise de décision collective.

Le Parc National des Tarafes de Cacheu, premier parc de mangrove d'Afrique de l'Ouest par son étendue, représente à lui seul 9 % du territoire national. Ses réserves de pêche ont été définies avec les communautés de pêcheurs, qui en régulent elles-mêmes l'accès (espèces autorisées, taille des filets et techniques de pêche sélective). La démonstration de l'importance écologique et halieutique du Rio Cacheu a conduit à la création de la fondation Bioguiné, destinée à collecter des fonds pour la conservation de la biodiversité.

Le message central d'Aïssa Régala est simple : les aires protégées ne sont pas contre le développement. Développement économique, développement social et

conservation de la biodiversité ne sont pas des objectifs contradictoires — à condition de les construire ensemble.

Financer la transition et bâtir la coopération régionale - Sandra Rullière

Sandra Rullière, responsable adjointe de la division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité de l'AFD, a présenté les leviers d'action dont dispose l'institution pour accompagner les populations de ces littoraux, et les limites que ce cadre impose.



L'AFD entend concilier développement économique et protection de la biodiversité. Un tiers des populations d'Afrique de l'Ouest vit sur le littoral. De ce fait, la gestion intégrée des zones côtières apparaît comme un enjeu de développement autant que d'environnement. L'accompagnement de la gouvernance des espaces et de leurs ressources passe par deux canaux complémentaires : les techniques innovantes de suivi du trait de côte et des dynamiques d'érosion, notamment à Saint-Louis au Sénégal, qui permettent de construire des outils d'aide à la décision, et les politiques publiques qui reconnaissent et soutiennent les acteurs locaux qui s'organisent sur ces territoires.

Des décisions difficiles se profilent. Sur les littoraux sableux, l'élévation du niveau de la mer rendra inévitable le recul stratégique de certaines infrastructures et d'habitats. Il faudra les prendre ces décisions et les accompagner. En parallèle, l'AFD entend continuer à soutenir une économie durable de la mangrove et de la pêche et à aider les États à tenir leurs engagements de protection de 30 % des territoires marins et littoraux.

Sandra Rullière a insisté sur la dimension régionale : la zone côtière n'a pas de frontières. Les aménagements réalisés dans un pays peuvent avoir des effets dans les pays voisins. Le dialogue entre États, facilité par les organisations sous-régionales et des programmes comme WACA, conduit conjointement par l'AFD et la Banque mondiale, est une condition de toute action durable à l'échelle du littoral.

Sur les financements, plusieurs pistes ont été évoquées : les fonds fiduciaires de conservation, qui permettent de capter des ressources d'entreprises et de fondations internationales pour financer la protection de la biodiversité et le développement local, avec une question lancée en direction des opérateurs miniers guinéens, qui pourraient alimenter ces fonds demain. Les coalitions de banques engagées lors de l'UNOC constituent une autre piste. La finance carbone bleue en est une troisième et reste encore à expérimenter. L'enjeu n'est pas de choisir un seul instrument, mais de les combiner pour construire des flux financiers durables vers les territoires qui en ont le plus besoin.

! L'universel et le local – Isabelle Autissier

Invitée par le Grdr à jouer le rôle de « grand témoin », Isabelle Autissier, Présidente d'honneur du WWF France, a conclu la conférence avec la liberté de ton de quelqu'un qui observe de l'extérieur et la précision de quelqu'un qui connaît les océans de l'intérieur.

Elle a commencé par une anecdote : en arrivant dans la salle, certains participants pensaient que la conférence parlerait de la Camargue. « Je trouve que c'est extrêmement intéressant, a-t-elle dit, parce que ça veut dire

que partout, de par le monde, la question du littoral et du dérèglement climatique questionnent ». L'Afrique de l'Ouest est un point chaud parmi d'autres — mais ce qui s'y joue est universel.

Ce qu'elle a retenu des interventions tient en quelques idées fortes. D'abord, ces communautés ne sont pas percutées par un seul type de choc, mais par deux simultanément : des changements physiques (élévation du niveau de la mer, acidification, perturbation des cycles hydrologiques) et des changements économiques, portés par la pêche hauturière et les industries minières. C'est ce double bouleversement qui fragilise les équilibres.

Ensuite, et cela a été dit dès l'ouverture, rien ne se fait sans les communautés. Ce n'est pas une posture nouvelle, mais Isabelle Autissier rappelle qu'il a fallu du temps pour que les approches extérieures l'admettent vraiment. Pendant des décennies, on est arrivé avec des solutions toutes faites et quelques années plus tard, on constatait qu'elles ne prenaient pas. Aujourd'hui, on revient à l'évidence : ce sont des communautés humaines, sur leurs territoires, qui sont responsables de leur biodiversité, de leurs ressources et de leur survie. Ce ne sont pas des populations qui répètent indéfiniment les gestes de leurs ancêtres. Ce sont des gens qui ont l'intelligence des situations et de leurs lieux et qui les font évoluer.

Sur la gouvernance des Aires Marines Protégées, Isabelle Autissier a été claire : une AMP, ce n'est pas un rectangle dessiné sur une carte. C'est un système de règles coconstruites avec les communautés. Quand ce sont elles qui définissent les zones et les règles, elles les respectent.

Elle a conclu sur les financements — et sur quelque chose de plus que les financements. Les flux d'argent du Nord vers le Sud restent insuffisants, la COP30 l'a encore montré. Mais à côté des coalitions de banques et des interventions d'États, les ONG ouvrent une autre voie : celle de la solidarité de peuple à peuple et des collectifs humains qui se rejoignent par-delà les frontières. « Il y a une dimension supplémentaire dans ce type de flux, a-t-elle dit, qui n'est pas seulement d'argent mais de collectifs humains ».



4 LES ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC



ii Comparaison entre température du corps humain et température de la planète

Un participant a interrogé Jean Jouzel sur l'idée de comparer les variations de température du corps humain à celles de la planète pour faire comprendre les effets du réchauffement.

Ce dernier a reconnu que la comparaison n'est pas rigoureusement exacte. Il a renvoyé à un rapport récent décrivant ce que sera notre planète à +2 ou +2,5°C, dont la conclusion est sans ambiguïté : même un dixième de degré supplémentaire compte. « Ce sera plus facile de s'adapter à 1,5°C qu'à 2°C » et l'écart entre ces deux trajectoires n'est pas symbolique.

ii Crédits carbone et reboisement de mangrove

La question des crédits carbone et des campagnes de reboisement de mangrove a suscité des réponses nourries.

Jean Jouzel a rappelé que si la COP30 n'a pas été très dynamique sur ce sujet, c'est en partie parce que les négociations entre la Chine et l'Europe ont été difficiles, notamment sur la question des taxes aux frontières européennes pour les produits chinois ne respectant pas les mêmes contraintes environnementales. Ce contexte de défiance mutuelle ne facilite pas les avancées collectives.

Marie-Christine Cormier-Salem a été plus tranchante. Les crédits carbone portaient à l'origine de grandes promesses, mais à l'usage, ils se sont révélés porteurs de nombreuses injustices à l'encontre des communautés locales. Les grandes campagnes de reboisement financées par des entreprises privées du Nord pour compenser leurs émissions ont souvent conduit à la privatisation des espaces reboisés, empêchant les usagers locaux, les femmes notamment, d'accéder aux coquillages, au bois, aux ressources qui constituent leur subsistance quotidienne. Quant à l'efficacité écologique de ces opérations, elle est souvent douteuse : le plus souvent, une seule espèce de palétuvier est plantée, le rhizophora, ce qui ne reconstitue pas un écosystème mais une monoculture. Le marché du carbone, par ailleurs, est extrêmement fluctuant. Les guides de bonnes pratiques se multiplient, mais la question du statut foncier des mangroves et du partage équitable des bénéfices reste non tranchée.

Sur le fond, Marie-Christine Cormier-Salem a défendu une position claire : dans cette région, les mangroves se portent bien. Quand les conditions de submersion et de

salinité sont réunies, la forêt recolonise spontanément les vasières par régénération naturelle. Laisser la nature faire son travail plutôt que reboiser à grand bruit est souvent la meilleure option. Creuser des canaux, supprimer les infrastructures qui bloquent la circulation de l'eau et restaurer les conditions hydrologiques naturelles sont des solutions concrètes fondées sur la nature.



Elle a conclu sur deux points souvent négligés. D'abord, la qualité du couvert arboré ne se résume pas à sa superficie : une plantation d'anacardiens n'est pas une forêt claire riche en biodiversité. Établir de bons diagnostics avant d'agir est une condition préalable à toute politique efficace. Ensuite, dans la plupart des pays de la région, il est interdit de couper le bois de mangrove, y compris de ramasser le bois mort. Pourtant, une forêt bien gérée est une forêt entretenue et régulièrement élaguée. Interdire aux riverains tout usage raisonné du bois revient donc à marginaliser ceux qui en sont les meilleurs gestionnaires.



|| L'exploitation illégale du bois de rose entre la Casamance et la Gambie

Une journaliste a interpellé les intervenants sur le trafic de bois de rose entre la Casamance et la Gambie. Olivier Ruë a confirmé que le phénomène se poursuit à grande échelle : les exportations de bois depuis le port de Banjul sont de l'ordre de 300 000 tonnes par an et drainent des billes de bois du Sénégal et de la Gambie, essences nobles d'une forêt tropicale qui fait l'objet d'un trafic international organisé. Cette région compte parmi les dernières à abriter de telles essences en Afrique de l'Ouest.

|| Liens entre trafic de drogue et pêche illégale

Un participant a soulevé une question moins attendue : la cocaïne en provenance d'Amérique latine transite largement par ce littoral, vers le Maroc, ou à travers le Sahara, alimentant les tensions dans la région. Olivier Ruë a éclairé la connexion : les navires hauturiers qui pratiquent la pêche illégale dans ces eaux (on rappelle que 20 % de la pêche illégale mondiale provient des eaux côtières ouest-africaines) sont souvent des bateaux opérant en dehors de tout cadre légal. Ces mêmes navires servent de vecteurs à des transferts de drogue en mer, en provenance d'embarcations venues d'Amérique latine. Les deux trafics s'alimentent mutuellement, en exploitant les mêmes zones grises de la gouvernance maritime.

|| Un témoignage du Fouta Djallon : l'eau, entre ressource et aménagement

Ce n'est pas une question mais un témoignage qu'a apporté Fanta Diallo, originaire du Fouta Djallon : dans les concessions de sa région, on creuse désormais des forages en nombre croissant, plus de vingt dans son seul quartier. Son message était une mise en garde : financer des forages sans financer la distribution de l'eau dans l'ensemble du village ne résout pas le problème et une multiplication non régulée des forages peut devenir une menace pour l'environnement.

Moustapha Keita Diop a salué ce témoignage en soulignant qu'il posait la bonne question : celle de l'aménagement des réseaux, plus essentielle encore que celle de la ressource elle-même.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

i! Le double visage d'une région singulière

Cette conférence a révélé une région littorale dont les deux visages semblent presque contradictoires. D'un côté, une robustesse remarquable : une géographie protectrice, des populations dont les pratiques ancestrales d'adaptation à l'instabilité environnementale constituent un patrimoine vivant, une mangrove en expansion et des forêts plus denses qu'il y a soixante-dix ans. De l'autre, une région de plus en plus exposée à des pressions qui dépassent sa capacité d'absorption : montée du niveau marin, effondrement des ressources halieutiques, exploitation minière intensive et raréfaction des financements internationaux pour l'adaptation.

Cette interface estuarienne unique sur le continent n'est pas seulement un écosystème remarquable. Elle est appelée à s'agrandir et à se métamorphoser sous l'effet de l'élévation du niveau marin. De ce fait, cette région peut devenir un espace pilote pour la gestion des interactions terre-mer, une question qui va s'imposer à

l'échelle mondiale comme une priorité dans les décennies à venir.

i! Des spécificités naturelles et culturelles

La mangrove de cette région n'est pas seulement une formation végétale à forte capacité de séquestration de carbone, même si c'est ainsi qu'elle apparaît le plus souvent dans les arènes des négociations internationales. C'est un socio-écosystème parmi les plus peuplés, aménagés et entretenus du monde, un territoire façonné par des générations de paysans et de pêcheurs, une mosaïque d'activités de valorisation de la biodiversité dont la diversité même constitue le principal facteur de résilience. C'est cette diversité et la capacité des populations à combiner ressources, espaces et acteurs qui génère les pratiques innovantes d'adaptation au changement climatique. Elle mérite d'être reconnue, soutenue, et non pas marginalisée au nom d'objectifs de conservation définis à l'extérieur.



Entre économie globale et économie locale : un choix à faire

Cette région est riche en ressources stratégiques : eau, énergie renouvelable hydraulique et solaire, minerais et biomasse, quatre ressources dont l'humanité a le plus besoin à l'échelle mondiale selon l'économiste Gaël Giraud. Cette abondance est précisément ce qui en fait aujourd'hui une cible de l'économie extractiviste mondiale, dans un contexte d'accélération de la course aux minerais liée aux besoins de la transition énergétique et industrielle.

La conférence a abordé un enjeu de taille : cette région peut soit subir cette extraction sans en contrôler les effets, soit devenir le lieu d'expérimentation de formes de conciliation entre exploitation minière et gestion écosystémique durable des ressources halieutiques, agricoles et arboricoles. Ce deuxième chemin suppose de repenser en profondeur la législation foncière et la gouvernance de ces espaces naturels amphibies, pour protéger durablement les intérêts et les projets des communautés locales.

Le coût de l'adaptation : la question du revenu

À la question « comment s'adapter au changement climatique ? », Jean Jouzel a répondu : en étant d'abord conscient des évolutions et des risques. Jean-Marc Pradelle, en ouverture, avait posé la même exigence différemment : « On n'agit efficacement que lorsqu'on y voit clair ». Sans les rapports du GIEC, il n'y aurait pas de boussole pour orienter les politiques publiques. Sans connaissance fine des dynamiques locales, pas d'action efficace sur le terrain.

Cependant, être conscient ne suffit pas. L'adaptation a un coût : en temps, en organisation, en équipement et en innovation. Ce coût repose aujourd'hui presque exclusivement sur les épaules des producteurs ruraux les plus exposés aux fluctuations environnementales et les plus démunis pour y faire face. L'interdépendance entre questions sociales et environnementales, pourtant précisée dans tous les rapports du GIEC, reste insuffisamment prise en compte dans les mécanismes de financement de l'adaptation.

La conférence a également mis en évidence que c'est au sein de structures collectives (coopératives, GIE, fédérations de productrices, cadres de concertation et

aires protégées) qu'émergent et mûrissent les innovations et les stratégies d'adaptation les plus efficaces. Ces collectifs constituent le cœur d'un développement durable inclusif. Ils ont besoin de la reconnaissance de l'État pour consolider leurs actions et prendre toute leur place dans le débat public.

Les estuaires comme alternative à la pêche en mer

L'upwelling ouest-africain, qui faisait la fortune des pêcheries côtières, perd progressivement en intensité sous l'effet du changement climatique. Les ressources halieutiques des eaux côtières s'effondrent, sous l'effet combiné du réchauffement océanique et de la surpêche des flottes hauturières étrangères. Vingt pour cent des poissons pêchés illégalement dans le monde proviennent des eaux ouest-africaines. Ce sont à la fois les emplois de la pêche artisanale et la sécurité alimentaire des pays côtiers qui sont menacés.



Dans ce contexte, les plans d'eau intérieurs (embouchures estuariennes, chenaux et bolongs de mangrove) représentent une alternative halieutique sérieuse aux zones de pêche côtières surexploitées. Ces espaces aquatiques, particulièrement importants dans cette région, peuvent absorber une partie de la reconversion des activités de pêche artisanale, à condition que les communautés s'engagent dans une gestion active et transparente de ces milieux et de leurs ressources vivantes. Ces plans d'eau intérieurs sont aussi des sites idéaux pour l'implantation d'Aires Protégées, qu'elles soient communautaires ou étatiques.



© Yves Barou Photography

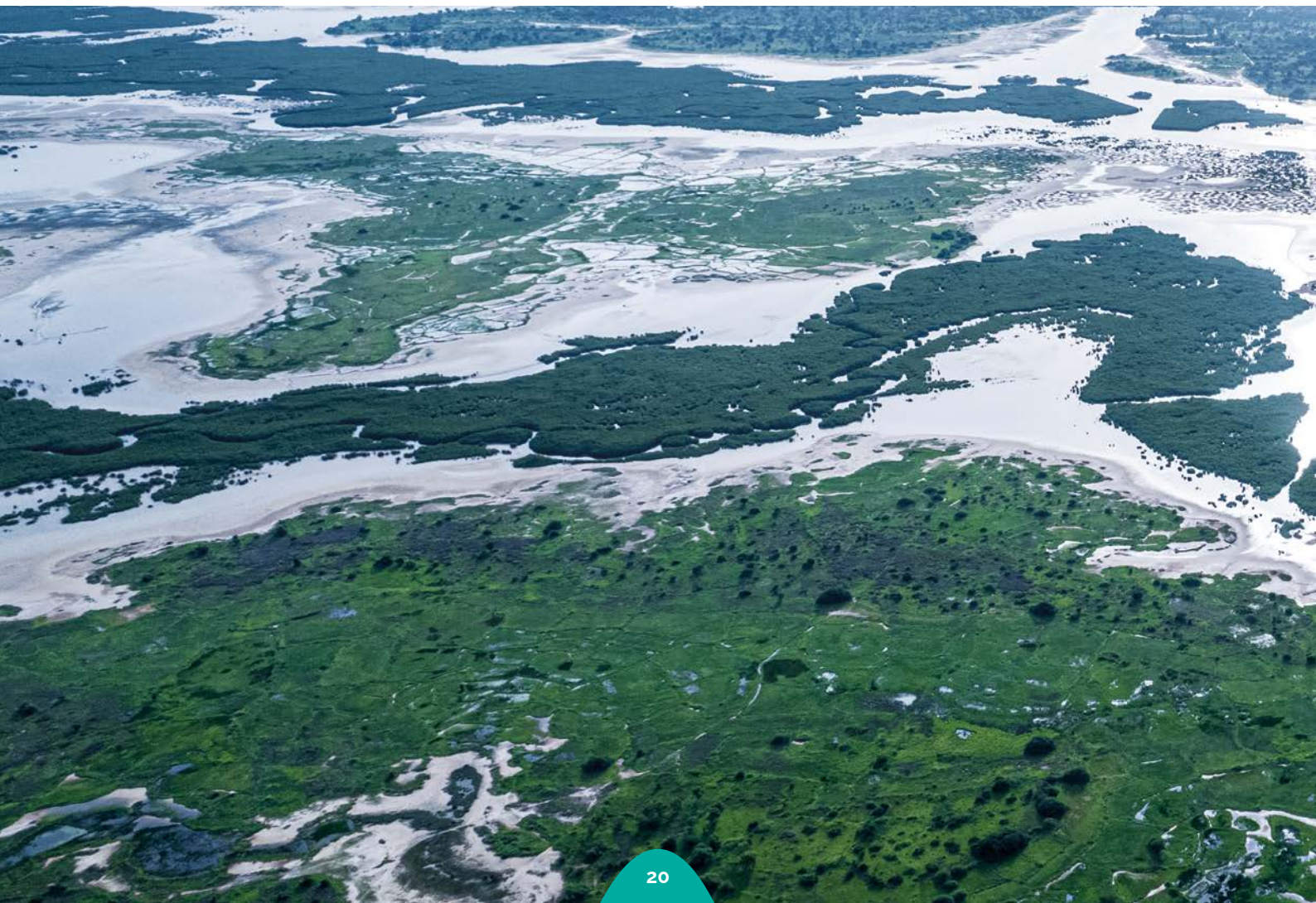
biodiversité. Ces « néo-territoires » littoraux ont des responsabilités qui vont bien au-delà de la conservation : suivi écologique, soutien à la robustesse des socio-écosystèmes face à la montée des eaux, développement de modèles économiques locaux résilients, participation à la gouvernance des territoires côtiers et élaboration de plans de reconversion d'activité dans des estuaires en expansion.

i! Le financement de l'adaptation : un chantier toujours ouvert

La COP30 de Belém a laissé sur leur faim nombre d'observateurs. Un article du *Nouvel Observateur* de décembre 2025 posait la question sans détour : L'accord de Paris

est-il mort ? La chercheuse Valérie Masson-Delmotte pointait de son côté le retard ou l'absence de renouvellement des Contributions Déterminées au niveau Na-

La création d'Aires Marines Protégées est recommandée depuis une décennie par toutes les grandes organisations internationales comme réponse à la raréfaction des ressources halieutiques et à la préservation de la



tional, traduisant un manque d'ambition persistant des États. La représentante de l'AFD lors de la conférence a confirmé la tendance du côté de son institution : les budgets consacrés à la préservation de la biodiversité restent limités, dans un contexte général de diminution de l'aide internationale pour la société civile, au profit de financements d'infrastructures ou d'investissements industriels.

Face à ce constat, c'est du côté des mobilisations pluriacteurs que semblent se dessiner aujourd'hui les nouvelles possibilités de financement de l'adaptation : coalitions de banques et de fondations, fonds fiduciaires associant moyens multilatéraux et donations, finance carbone bleue encore à expérimenter, ainsi que ces réseaux de solidarité entre peuples et associations évoqués par Isabelle Autissier, des flux non plus uniquement monétaires, mais de collectifs humains.

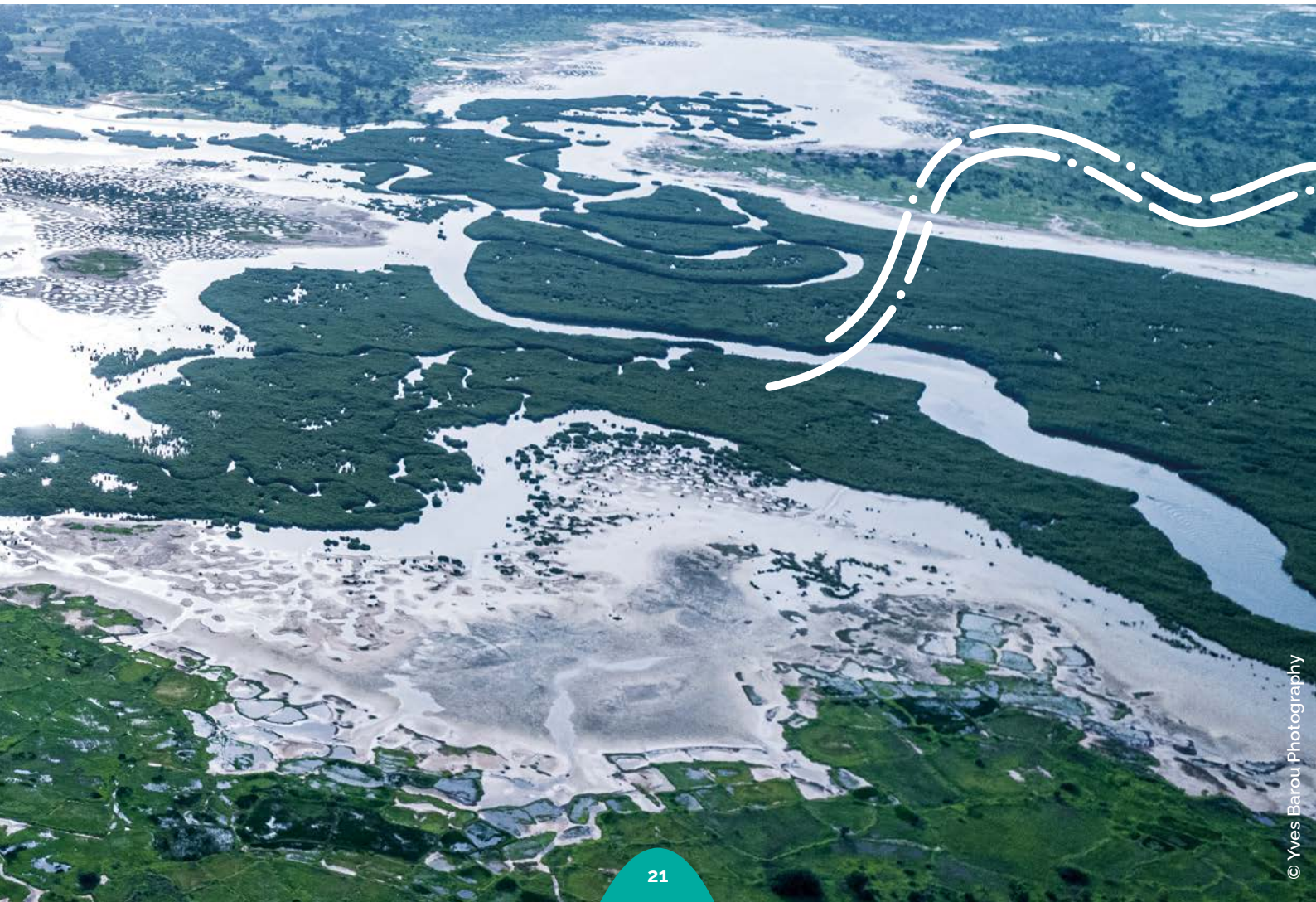
! Vers une économie régénératrice

La conférence a fait ressortir une tension importante. L'économie qui compte à l'échelle internationale est d'abord extractiviste, industrielle, compétitive et de plus en plus incapable de nourrir les populations tout

en dégradant la biodiversité et en alimentant le réchauffement climatique. Elle enrichit une minorité et appauvrit la majorité. La régénération des écosystèmes n'est pas cotée en bourse : la nature rend ses services gratuitement et l'économie mondiale continue de les ignorer.

Pourtant, c'est précisément cette capacité régénératrice que cette région possède comme peu d'autres au monde. Son grand défi, qui est sans doute aussi sa grande chance, est de mettre en avant, par des dynamiques collectives adaptées, les innovations nécessaires à une gestion efficace et durable de ses ressources : des pratiques écologiques ancrées dans des savoirs actualisés, des réseaux solidaires de producteurs et des coopérations développées aux différentes échelles des territoires et entre territoires voisins.

Ce chemin-là ne peut pas s'inventer depuis l'extérieur. Il se construit avec ceux qui vivent dans ces milieux, qui les connaissent, et qui ont depuis toujours l'intelligence de s'adapter aux défis qui les traversent.



AU FIL de L'eau



L'événement « Entre terre mer, des écosystèmes à l'épreuve du temps » a été organisé à l'occasion de la parution du troisième tome du coffret « Au fil de l'eau », intitulé « Badala, le pays des rivières et des forêts de mangroves ». Certaines des photos présentes dans ce document sont extraites de cet ouvrage.

A travers ses trois ouvrages, ce coffret « Au fil de l'Eau » nous invite à voyager du fleuve Sénégal jusqu'aux régions des Rivières du Sud. Il esquisse une géographie humaine et écologique où paysages, mémoires et modes de vie s'entremêlent comme le courant d'un même fleuve.

Chaque volume éclaire un fragment de cet espace fluviomarin. Ensemble, ils dévoilent, à travers des photos magnifiques, des textes, des cartes, comment l'eau, les sols, les végétations et les communautés locales s'entrelacent pour former des mondes singuliers. On traverse les mangroves, les deltas,

les forêts, les dunes, mais aussi les tensions qui les travaillent : changements environnementaux, pressions humaines, initiatives locales de préservation et de renouveau.

Cette cartographie sensible nous montre un monde en transformation, où les habitants, et leurs savoirs esquissent des réponses possibles aux défis contemporains.

Tome 1

Daande Maayo – en descendant le fleuve Sénégal

Yves Barou et Djibril Sy

Ce premier volume nous conduit le long des « Rivières du Sud, où l'eau façonne la vie, les paysages et les imaginaires. Rizières miroirs, mangroves labyrinthiques, forêts habitées, scènes de vie... l'ouvrage dévoile un territoire discret mais vibrant.

Plus qu'un témoignage, il nous invite à ralentir, à regarder autrement et à imaginer un développement enraciné, respectueux des rythmes du vivant.



Tome 2

Walangan – Le delta du Sénégal en résistance

Yves Barou et Djibril Majigeen

Ce deuxième tome explore le delta du fleuve Sénégal, mosaïque de marigots, de lacs et de terres irriguées. Terroir d'une rare diversité, ce delta d'une rare richesse est aujourd'hui fragilisé : montée des eaux, salinisation, prolifération de plantes aquatiques, changements climatiques... Ce livre offre une promenade visuelle du sol et du ciel pour saisir la beauté et les enjeux de ce delta mythique.



Tome 3

Badala – le pays des rivières entre forêts et mangroves

Yves Barou, Djibril Majigeen et Olivier Rué

À travers un regard croisé franco-sénégalais, cet ouvrage explore les défis du présent, la mémoire des lieux et les transformations en cours. Le fleuve et ses méandres nous guide dans des univers pleins de surprises pour comprendre ce territoire en pleine mutation, entre héritage et horizons du renouveau.



Coffret édité par le Grdr.

Vente du coffret ou des ouvrages à l'unité (France et Sénégal)

Tarifs (hors éventuels frais d'envoi*)

- Coffret à 96€ ou 60 000 FCFA
- Ouvrages à l'unité : 32€ ou 20 000 FCFA

Pour toutes commandes, merci d'envoyer un mail à grdr@grdr.org afin de déterminer ensemble les modalités de paiement et de réception.



